

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : Mme KOENDERS
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir MME KOENDERS) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BEKHTAOUI (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HAMEAU (pouvoir MME POPARD) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. DIOUF (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. BONORON (pouvoir MME OUTHIER)
Membres absents : M. ROZOY - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

MJC - Centre Social Montchapet - Aménagement de l'ancienne école maternelle et création d'une salle polyvalente - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demandes de subventions - Demande de permis de construire

Mme Tenenbaum, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au regard des engagements du programme municipal du mandat, et pour répondre aux demandes régulières des responsables de la MJC Montchapet d'être dotés de locaux fonctionnels et adaptés aux activités de cette structure, la question des espaces associatifs est devenue un enjeu fort pour ce quartier peu doté de structures.

Après plusieurs études chiffrées sur la requalification et/ou la construction de nouveaux locaux répondant aux besoins, la municipalité a décidé de fusionner les écoles maternelles Hauts de Montchapet et Montchapet, ce qui entraînera la libération de locaux situés allée Darius MILHAULD au profit de la MJC.

Le réaménagement de ces locaux permettra de répondre aux besoins des gestionnaires et des usagers en mettant à leur disposition des locaux adaptés et conformes à leurs attentes.

Dans ce contexte, il est proposé d'engager une opération de rénovation des locaux actuels de l'ancienne école maternelle des Hauts de Montchapet afin de créer de nouveaux espaces destinés à accueillir la nouvelle MJC et de réaliser une construction neuve à l'extrémité du bâtiment existant qui aura pour vocation à être une salle polyvalente et de spectacle.

La ville de Dijon assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux dans le cadre de sa compétence.

Le projet sera confié à une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire conduite par un architecte. Elle intégrera notamment des compétences en structure, en fluide et en thermique.

Pour la réalisation de cette opération, il convient de lancer une procédure adaptée pour la prestation de maîtrise d'œuvre.

La surface totale des locaux à construire et à rénover est évaluée entre 200 et 250 m² de surface de plancher pour les premiers et entre 600 et 700 m² pour les seconds.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 800 000 € TTC (valeur mars 2018), maîtrise d'œuvre incluse.

Le planning prévoit un démarrage des travaux au 1er trimestre 2019, avec une livraison de l'ouvrage en décembre 2019.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

La Ville sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de l'affectation des locaux de l'ancienne école Maternelle des Hauts de Montchapet pour le projet d'aménagement de la nouvelle MJC des Hauts de Montchapet;

2 - adopter le programme de travaux proposé ;

3 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 800 000 € TTC maîtrise d'œuvre incluse ;

4 - m'autoriser à engager une procédure adaptée pour la désignation du maître d'œuvre qui sera en charge de ces travaux;

5 - m'autoriser à déposer toutes les demandes d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;

6 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits aux budgets 2018 et suivants ;

7 – solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces travaux ;

8 - m'autoriser à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 50

Abstention : 6